

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



PROGOLD AMMONIAQUE <(><<<>15% 180350

MSDS NL 01 / FR Version 1.1

Date d'impression 8/1/2006

Date de révision: 15-03-06

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : PROGOLD AMMONIAQUE <(><<<>15% 180350

Société : SigmaKalon Deco Belux N.V./S.A.
Genkersteenweg 311
B-3500 Hasselt

Téléphone : +32 (0)11 278 701

Téléfax : +32 (0)11 278 700

Téléphone en cas d'urgence : +32 27 0245 245

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composé	EINECS No	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration
ammoniac, solution aqueuse	215-647-6	1336-21-6	C, N	R34, R50	10.00 - 25.00%

Pour les substances ayant une valeur limite d'exposition professionnelle, voir chapitre 8.

Si plusieurs composés apparaissent avec des identificateurs identiques, cela signifie qu'ils ont des propriétés de danger différentes : ex. Point Eclair.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Composants dangereux :
ammoniac, solution aqueuse

Phrase(s) de risque :
PROVOQUE DES BRULURES.

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux** : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Contact avec les yeux** : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre. Enlever les lentilles de contact. Demander conseil à un médecin.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- Inhalation** : Veiller à ce que la personne ait de l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et demander conseil à un médecin.
- Ingestion** : En cas d'ingurgitation consulter immédiatement un médecin! Garder au repos. Ne pas faire vomir.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



PROGOLD AMMONIAQUE <(><<)>15% 180350

MSDS NL 01 / FR Version 1.1

Date d'impression 8/1/2006

Date de révision: 15-03-06

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** : néant
- Moyen d'extinction approprié** : Non combustible.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : néant

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle. Ventiler la zone. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Le matériel peut créer des conditions glissantes.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
- Conseils supplémentaires** : Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précautions pour la manipulation sans danger** : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Equipement de protection individuel : cf. paragraphe 8.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Respecter les indications sur l'étiquette. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C (41 - 77 F) dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe. Craint le gel ! Conserver conformément aux réglementations nationales particulières.
- Précautions pour le stockage en commun** : Tenir éloigné d'agents oxydants et de matériaux à forte teneur en acidité ou alcaline.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composés de la liste National MAC et/ou de la liste européenne TLV (98/24/EC) :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



PROGOLD AMMONIAQUE <(><<)>15% 180350

MSDS NL 01 / FR Version 1.1

Date d'impression 8/1/2006

Date de révision: 15-03-06

Composé	No.-CAS	Valeur [mg/m ³]	Valeur [ppm]	Base
---------	---------	--------------------------------	-----------------	------

Équipement de protection individuelle

Conseils généraux

- Protection respiratoire** : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation efficace générale de l'air soit, si les conditions sont données, par une aspiration locale. Si, pour des raisons techniques, les valeurs-seuil sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, porter un appareil de protection respiratoire prévu à cet effet, pour un temps court.
- Protection des mains** : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
- Protection des yeux** : Des lunettes de protection chimique doivent être portées.
- Protection de la peau et du corps** : Le personnel doit porter des habits de protection. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Conseils supplémentaires

- Protection environnementale** : Se référer à la législation nationale chapitre 15 en ce qui concerne la législation sur la protection environnementale.

- Protection individuelle**
Code Sécurité Interne : Masque complet filtration gaz/vapeurs et particules A3P3, gants de sécurité, combinaison et bottes de sécurité
SigmaKalon (SIRE)

Veillez contacter votre fournisseur d'équipement de protection individuelle pour un conseil approprié.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme** : liquide
- Couleur** :
- Odeur** : irritant ammoniacale
- Point d'éclair** :
Note: non applicable
- Température d'auto-inflammabilité** :
Note: non applicable
- Limite d'explosivité, supérieure** :
Note: non applicable
- Limite d'explosivité, inférieure** :
Note: non applicable
- Densité** : 0.98 g/cm³
à 20 °C
- Solubilité dans l'eau** : complètement soluble
- pH** :
- Viscosité, dynamique** :

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Conditions à éviter** : Éviter les températures au-dessus de 60°C (140 F), la lumière de soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.
- Réactions dangereuses** : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



PROGOLD AMMONIAQUE <(><<>)15% 180350

MSDS NL 01 / FR Version 1.1

Date d'impression 8/1/2006

Date de révision: 15-03-06

Produits de décomposition dangereux : Après l'évaporation de l'eau, la combustion va produire: Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë : Peut provoquer des nausées, des crampes abdominales et une irritation des membranes muqueuses.

Toxicité aiguë par inhalation : L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé. Comme p.e.: irritation des membranes muqueuses, irritation du système respiratoire, effets adverses sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, étourdissements et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Irritation de la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Contact avec les yeux : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Information supplémentaire : Pas d'informations disponibles pour ce produit.

Données de toxicité aiguë pour les composés

ammonia, aqueous solution (1336-21-6)

Toxicité orale aiguë : DL50: 350 mg/kg (rat)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information supplémentaire : La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations dangereuses (1999/45/CE) et n'a pas été classée dangereuse pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permis. Une élimination spéciale est nécessaire conformément à la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le transport doit être conforme aux réglementations ADR pour le transport routier, IMDG pour le transport maritime, et IATA pour le transport aérien

No ONU : 2672
Désignation officielle de transport : AMMONIA SOLUTIONS
Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Étiquette : 8
Nom technique 1 : ammonia, aqueous solution

Marine Pollutant (IMDG)(P,PP,-) : -
EmS (IMDG) : F-A, S-B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



PROGOLD AMMONIAQUE <(><<)>15% 180350

MSDS NL 01 / FR Version 1.1

Date d'impression 8/1/2006

Date de révision: 15-03-06

Quantités limitées (ADR) : Max. par emballage interne : 3.00 L
Max. par emballage externe : 30.00 KG
Quantités limitées (IMDG) : Max. par emballage interne : 5.00 L
Max. par emballage externe : 30.00 KG

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



Corrosif

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- ammoniac, solution aqueuse

Phrase(s) de risque : R34 Provoque des brûlures.

Phrase(s) de prudence : S 1/2
S26
S36/37/39
S45
Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Législation nationale

Vlarem : C
Classification CPR : C
Classification NER : NER Class O.1: 0 % (m)
NER Class O.2: 0 % (m)
NER Class O.3: 0 % (m)

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R etc

ammoniac, solution aqueuse R34 Provoque des brûlures.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



PROGOLD AMMONIAQUE <(><<<>15% 180350

MSDS NL 01 / FR Version 1.1

Date d'impression 8/1/2006

Date de révision: 15-03-06

Version: 1.1

Date de révision: 15.03.2006

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances des législations européennes et nationales effectives à la date de création de ce document. Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraînerait normalement l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur devrait contrôler la date d'émission et si celle-ci est vieille de plus de 12 mois, les données ne devraient être utilisées qu'après vérification de leur validité auprès du bureau de vente du fournisseur le plus proche. Puisque les conditions spécifiques d'utilisation du produit ne sont pas sous contrôle des fournisseurs, le fournisseur n'est pas responsable des conséquences (négatives) des conditions d'utilisations spécifiques, qui sont hors de son contrôle et qui ne seraient pas en adéquation avec les instructions de manipulation, stockage ou autres, contenues dans la fiche de données de sécurité.

Après avoir mélangé tous les composants qui sont mentionnés sur la fiche de sécurité valable, les précautions de sécurité mentionnées sur les fiches de sécurité et les étiquettes de chaque composant devraient être prises en considération lors de l'évaluation des précautions de sécurité du produit mélangé.